

Réf : DCM202550

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	20	22

Date de la convocation : 20/05/2025

Notifiée aux élus le : 20/05/2025

Date de l'affichage : 20/05/2025

SÉANCE LUNDI 26 MAI 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-SIX MAI à 18H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 20 mai (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUULET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Christian LAPISARDI à Alain BAILLIEU

Michel AUSSANNAIRE à Gilles TRAUULET

OBJET :

**MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS DES EMPLOIS
PERMANENTS ET NON PERMANENTS
– CRÉATION DE POSTES**

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Véronique BONVICINI, Stéphanie PIERRON, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Cédric BONATO et Joachim RAMS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Claude BASCHIOU

Rapporteur : Marielle NEPOTY, Maire-Adjointe déléguée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les délibérations du conseil municipal relatives au tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, notamment la délibération du conseil municipal n° 2021-11/4.1/30-03 du 30 mars 2021 ;

Il est rappelé au conseil municipal qu'afin de répondre aux besoins du service, il apparaît nécessaire, en sus des postes existants au tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents en vigueur, de procéder aux créations suivantes :

- Tableau des emplois permanents :
 - 3 Animateurs principaux 1ère classe à temps non complet (inférieur à 17h30)
 - 1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (27 h)
- Tableau des emplois non permanents :
 - 2 Adjoints techniques à temps complet

Par ailleurs il est rappelé que le Maire est expressément autorisé à procéder au recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent pour palier à l'absence des agents momentanément indisponibles par des remplacements temporaires conformément à l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la modification du tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents en procédant aux créations des postes précités ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la modification du tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents en procédant aux créations des postes précités ;
- Autorise le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2025-50	DMG – Modification du tableau des effectifs des emplois permanents/non permanent – création de postes	Pour :	22	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication